

« Ensemble de lois et de dispositions réglementaires qui régit un milieu, une organisation. Il réfère à la morale, soit les règles qui doivent diriger la conduite libre d'une personne »

Code d'éthique



Liaison
Justice

Organisme de justice alternative
en Abitibi-Témiscamingue

Adopté le 20 décembre 2007
Plus récente mise à jour : Février 2024

Table des matières

Bien fondé	1
Mission	2
Valeurs préconisées par Liaison-Justice	3
Considérations légales	3
Éthique professionnelle	4
Ressources humaines	4
Services aux usagers	4
Organismes ressources et partenaires	5
Conflit d'intérêt	6
Conclusion	6
Définitions	7
Références	8

Bien fondé

L'objectif principal d'un code d'éthique est d'assurer des services de qualité, guidés par des lignes directrices qui ne peuvent s'appuyer uniquement sur des valeurs morales, une bonne volonté ou encore un bon jugement.

Dans le but de respecter les droits des individus et d'offrir des services de qualité à la population, un certain nombre de règles ou de recommandations sont requises, ce qui constitue le code d'éthique de Liaison-Justice.

Ce code d'éthique :

- Précise les obligations professionnelles.
- S'applique à toute personne qui occupe une fonction, rémunérée ou non, au sein de Liaison-Justice.

**TOUS
S'ENGAGENT
À Y ADHÉRER!**

Mission

Organisme de justice alternative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui favorise la prévention des méfaits et la résolution de différends, en accompagnant la communauté, dans une approche de responsabilisation et de réparation.

Valeurs préconisées par Liaison-Justice

Respect

Disponibilité

Autonomie

Confidentialité

Harmonie

Considérations légales

Pour réaliser ce code d'éthique, nous avons pris en considération certains principes des lois et règlements suivants :

- Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé;
- Code civil;
- Charte des droits et libertés du Québec.

Éthique professionnelle

Ressources humaines

- Adhérer à la mission et aux valeurs préconisées par l'organisme;
- Régler les conflits directement avec la personne concernée, dans un esprit d'ouverture et de communication;
- Valoriser le travail d'équipe et le partage des connaissances;
- Véhiculer une image positive de Liaison-Justice;
- Considérer l'expertise des professionnels;
- Respecter les ententes et engagements, en plus d'entretenir des relations harmonieuses avec les partenaires;
- Privilégier l'approche positive dans toutes les interventions et les relations professionnelles;
- Offrir des services de qualité;
- Disposer d'une tenue vestimentaire appropriée pour les activités et fonctions;
- Maintenir une bonne hygiène personnelle.

Services aux usagers

- Privilégier l'écoute active et l'empathie dans toutes les interventions;
- Informer les usagers sur leurs droits et responsabilités;
- Transmettre les informations personnelles ou confidentielles seulement lorsqu'il y a consentement des usagers ou de leurs représentants légalement autorisés;
- Respecter et appliquer les procédures d'interventions élaborées dans le document « Guide d'intervention »;
- Respecter les ententes et engagements, en plus d'entretenir des relations harmonieuses avec les usagers;

Éthique professionnelle

Services aux usagers - suite

- Maintenir une distance professionnelle lors des interventions avec les usagers;
- S'abstenir de créer une relation en dehors du cadre professionnel;
- Refuser tout avantage monétaire ou matériel;
- Se préoccuper des forces et limites de l'usager;
- Favoriser l'image positive des usagers auprès de la population en général;
- Faire preuve d'honnêteté dans les relations et les communications avec les usagers;
- Avoir le souci que le contenu livré aux usagers soit compréhensible, respectueux et adapté à eux;
- Être conscient du potentiel des usagers à gérer leurs conflits;
- Assurer un service respectueux peu importe la culture, l'ethnie, la religion, l'orientation sexuelle, etc.;
- Démontrer une ouverture d'esprit et tenir compte de la réalité des usagers;
- Respecter les valeurs et les choix des usagers;
- Mettre ses connaissances et ses compétences au service des usagers;
- Référer et diriger les usagers vers d'autres organismes et ressources, lorsque jugé nécessaire.

Organismes ressources et partenaires

- Favoriser la collaboration et la concertation;
- Reconnaître l'expertise et les services offerts;
- Démontrer de la reconnaissance;

Éthique professionnelle

Organismes ressources et partenaires - suite

- Valoriser l'implication;
- Entretien des relations harmonieuses.

Conflit d'intérêt

- Travailler avec intégrité et au mieux de notre compétence implique que nous exerçons nos fonctions avec objectivité et impartialité et que nous évitions les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou avoir l'apparence d'entrer en conflit avec l'organisme, ses usagers ou ses partenaires.

Conclusion

Ce code d'éthique a été élaboré en collaboration avec les employés de Liaison-Justice et ses administrateurs. Il se veut avant tout un guide sur l'éthique professionnelle et un outil permettant d'uniformiser les pratiques. Il peut également être consulté librement par les usagers.

Créé pour servir de balise et de repère, il pourra être modifié, adapté et bonifié selon l'évolution des situations, des valeurs et des connaissances en éthique. Il doit aussi être appliqué avec discernement et jugement.

Définitions

« **OBNL** » organisme à but non lucratif désignant un cercle, un groupe ou une association qui est constitué et administré uniquement pour les motifs que voici :

- S'assurer du bien-être de la société
- Apporter des améliorations à la communauté
- S'occuper de loisirs ou fournir des divertissements
- Exercer toute autre activité non lucrative

« **LSJPA** » désigne la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

« **USAGERS** » désigne les personnes qui reçoivent les services de Liaison-Justice

« **PARTENAIRES** » désigne les organisations et groupements avec lesquels une organisation travaille en partenariat

Définitions (suite)

« **ORGANISMES RESSOURCES** » désigne les organismes d'accueil qui reçoivent les jeunes contrevenants ayant à effectuer des travaux bénévoles

Références

- Association des Centres d'accueil du Québec, 1993, Le code d'éthique : une démarche et un outil de mobilisation
- Les Centres jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, code d'éthique
- CLSC, Le partage des eaux, Code d'éthique : Vos droits, notre engagement
- L'Intégrale - Services de réadaptation L'Intégrale, 1995, L'éthique
- Organisme de justice alternative, Mesures Alternatives des Vallées du Nord
- ROJAQ, Code d'éthique des médiateurs
- Charte des droits et libertés



Centres de coordination

Val-d'Or

850, 4e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1J5
819 825-6377
1 866 775-6377

Rouyn-Noranda

200, 9e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2C2
819 762-1284
1 866 775-1284



www.liaisonjustice.com



info@liaisonjustice.com